

BULLETIN FOOT YVELINES



Saison 2021 / 2022 – 15/03/2022
Bulletin n°19

COMITE FSGT 78
7, rue Veuve Fleuret
78130 LES MUREAUX
01.34.74.84.93 - 07.67.08.08.49
fsgt78@orange.fr
www.fsgt78.com

Afin d'éviter tout problème de retard dans l'enregistrement des résultats de matchs pour le mardi qui suit la rencontre, nous vous conseillons de nous expédier les feuilles de matchs recto/verso par mail à l'adresse ci-dessous :

fsgt78@orange.fr

La feuille de match doit obligatoirement être expédiée à l'adresse ci-dessous :

Comité FSGT des Yvelines
7, rue Veuve Fleuret - 78130 LES MUREAUX



Courriers extérieurs reçus :

CD 75 : Paris Foot Week-end n°16
CD 78 : Foot Yvelines n°18
CD 94 : Avant Centre n°13

JOINDRE LA COMMISSION

Vous pouvez joindre la commission Football des Yvelines tous les mardis

De 16h30 à 18h30

Au 01.34.74.84.93

FOOT YVELINES

1 – Courriers reçus	3
2 – Résultats	3
3 – Sanctions sportives	6
4 – Désignations arbitres	6
5 – Joueurs suspendus	7
6 – Autorisations en cours	9
Protocole sanitaire MAJ au 14 mars 22	11

PRESENTS :

Mme GALLET Sylvie
M. GALLICET Sylvain
M. PUGLISI René

Membres de la Commission Football

Madame GALLET Sylvie :	Secrétaire et membre de la sous-commission des litiges
Monsieur GALLICET Sylvain :	Responsable des arbitres et membre de la sous-commission des litiges
Monsieur PUGLISI René :	Classement et rédacteur du bulletin


Le mardi 08 mars 2022 devait se tenir aux Mureaux, l'Assemblée Générale de mi-saison des clubs de football à 11 affiliés au Comité FSGT des Yvelines.

Le Comité FSGT des Yvelines compte 2 équipes de football à 11, aucune de ces 2 équipes ne s'est déplacée, ni même excusée de son absence.

La commission football des Yvelines est déçue par l'indifférence de ces équipes qui apparemment ne veulent pas s'impliquer dans leur activité sportive, ne serait ce qu'une fois dans la saison.

RAPPEL IMPORTANT

Toutes les feuilles de match doivent être envoyées à l'adresse mail suivante :
fsgt78@orange.fr



La commission de Football des Yvelines reçoit trop de courriers sur lesquels les rédacteurs ne mentionnent ni leur équipe, ni les dates des matchs, ni les rencontres. De plus, seuls les correspondants désignés des équipes peuvent adresser un courrier à la Commission Football des Yvelines.

Sans ces informations, aucun courrier ne sera pris en considération si les informations citées précédemment ne sont pas précisées.

1 – COURRIERS RECUS

Expéditeur	Sujet	Réponse
CFA Football	Tirage du 10/03/22 des 8 ^{ème} de la Coup de France Auguste Delaune	
AS DILA	Déclaration de forfait pour le match du 12/03/22 contre AFM FC PHOENIX	
AFM FC PHOENIX	Accusé de réception du forfait de l'équipe AS DILA	

2 - RESULTATS

FEUILLE DE MATCH	O = ORIGINALE - M=MAIL	RI = RESULTAT INSCRIT	N.S = RESULTAT NON SAISI
-------------------------	-------------------------------	------------------------------	---------------------------------

SM VETERANS NIVEAU B - RESULTATS JOURNEE 14 – 12/03/2022

FC PARIS MALAGASY	0 – 7	CM AUBERVILLIERS C	O
USMT BOISSY HEMISPHERE	3 – 0	AS MULTISPORTS	M
AFM FC PHOENIX	3 – 0F	AS DILA	Forfait
AS MALGACHE B	FNP	AS COMMUNAUX DE PANTIN B	FNP
AF BAGNEUX	5 – 2	LES ANCIENS DU MANTOIS	O
LES JOYEUX	6 – 0	RAFALE OC	M

Report de match

Suite à la fermeture du terrain de l'équipe AS MULTISPORTS pour la Journée 19 du 23/04/2022, la Commission de football des Yvelines donne ce match à jouer le 07/05/22

Cette date est la seule restante pour les matchs remis pour LES ANCIENS DU MANTOIS

**MATCH A JOUER LE 07/05/2022 (J19 – 23/04/22)
AS MULTISPORTS / LES ANCIENS DU MANTOIS**

RAPPEL CONCERNANT LA SAISIE DES RESULTATS

Nous vous rappelons que **vous devez saisir vos résultats sur le site prévu à cet effet** sous peine d'être sanctionné de 2 Unités Administratives

RAPPEL CONCERNANT L'ENVOI DES FEUILLES DE MATCH

L'originale des feuilles de match doit impérativement nous être envoyée à l'adresse suivante, même si vous nous l'avez adressé par mail :

Comité FSGT des Yvelines
7, rue Veuve Fleuret
78130 LES MUREAUX



Veillez prendre note du document à la fin de ce bulletin :

COMPLEMENT PROTOCOLE SANITAIRE FSGT – FOOTBALL COMPETITIONS DE FOOTBALL EN ILE DE FRANCE SAISON 2021 – 2022

Document complémentaire au protocole sanitaire (www.fsgt.org) afin de préciser les mesures applicables dans les compétitions football (coupes et championnats) organisées par les organes déconcentrés de la fédération en Ile de France (Ligues et Comités)

Il s'applique pour toutes les formes de football (foot à 11 – foot à 7 et foot à 5)

Vous y trouverez :

- Les mesures générales
- Les règles à observer en cas de virus circulant
- Le référent COVID de l'équipe
- Le report des rencontres

Document consultable sur le site www.footfsgtidf.org ou sur le site du Comité FGST www.fsgt78.com

CLASSEMENT GENERAL

N°	Equipe	PTS	I	G	N	P	F	Pe	But+	But-	Diff	B/P	AG	ARB	UA	UP
1	CM AUBERVILLIERS C	30	11	9	1	1	0	0	41	13	+28	0	0	0	1	4
2	USMT BOISSY HEMISPHERE	29	10	9	1	0	0	0	48	8	+40	0	0	0	3	4
3	AS MULTISPORTS	26	12	6	2	4	0	0	38	27	+11	0	0	0	9	8
4	LES ANCIENS DU MANTOIS	23	11	5	2	4	0	0	43	20	+23	0	0	0	1	1
5	AFM FC PHOENIX	23	11	5	2	4	0	0	24	17	+7	0	0	0	7	4
6	AS MALGACHE B	23	12	5	1	6	0	0	31	54	-23	0	0	0	0	4
7	AF BAGNEUX	22	11	6	0	4	1	0	37	34	+3	0	0	0	0	3
8	AS COMMUNAUX DE PANTIN B	19	11	3	2	6	0	0	25	44	-19	0	0	0	1	4
9	LES JOYEUX	16	9	4	0	4	1	0	33	23	+10	0	0	0	0	3
10	RAFALE OC	16	10	2	2	6	0	0	19	44	-25	0	0	0	5	2
11	FC PARIS MALAGASY	14	11	2	1	6	2	0	21	49	-28	0	0	0	0	5
12	AS DILA	13	11	2	0	7	2	0	28	55	-27	0	0	0	3	2

2021 / 2022 – REPORT DE MATCH SAMEDI MATIN – VETERANS B

Club demandeur	J	Date	Date report	Recevante	Visiteuse
RAFALE OC	01	09/10/21	16/04/22	RAFALE OC	FC PARIS MALAGASY
LES JOYEUX	01	09/10/21	16/04/22	LES JOYEUX	AF BAGNEUX
AS COMMUNAUX DE PANTIN B	01	09/10/21	16/04/22	AS COMMUNAUX DE PANTIN B	LES ANCIENS DU MANTOIS
AS MALGACHE B	01	09/10/21	04/06/22	AS MALGACHE B	AFM FC PHOENIX
AS MULTISPORTS	01	09/10/21	16/04/22	AS MULTISPORTS	AS DILA
USMT BOISSY HEMISPHERE	01	09/10/21	16/04/22	USMT BOISSY HEMISPHERE	CM AUBERVILLIERS C
AS DILA	02	16/10/21	30/04/22	AS DILA	AFM FC PHOENIX
FC PARIS MALAGASY	04	13/11/21	30/04/22	FC PARIS MALAGASY	USMT BOISSY HEMISPHERE
AF BAGNEUX	04	13/11/21	04/06/22	AF BAGNEUX	RAFALE OC
LES JOYEUX	05	20/11/21	28/05/22	LES JOYEUX	LES ANCIENS DU MANTOIS
LES JOYEUX	06	27/11/21	30/04/22	AS MULTISPORTS	LES JOYEUX
CM AUBERVILLIERS C	07	04/12/21	30/04/22	CM AUBERVILLIERS C	RAFALE OC
LES JOYEUX	07	04/12/21	04/06/22	LES JOYEUX	USMT BOISSY HEMISPHERE
LES JOYEUX	09	15/01/22	07/05/22	LES JOYEUX	CM AUBERVILLIERS C
AFM FC PHOENIX	09	15/01/22	28/05/22	AF BAGNEUX	AFM FC PHOENIX
LES ANCIENS DU MANTOIS	10	22/01/22	04/06/22	LES ANCIENS DU MANTOIS	FC PARIS MALAGASY
AS DILA	11	29/01/22	28/05/22	AS DILA	AS COMMUNAUX DE PANTIN B
USMT BOISSY HEMISPHERE	12	05/02/22	28/05/22	USMT BOISSY HEMISPHERE	RAFALE OC
AS MULTISPORTS	19	23/04/22	07/05/22	AS MULTISPORTS	LES ANCIENS DU MANTOIS

Terrain fermé	Terrain impraticable	Report de match	Report exceptionnel	Non considéré comme demande de report	Coupe
----------------------	-----------------------------	------------------------	----------------------------	--	--------------

3 – SANCTIONS SPORTIVES

Liste des cartons

Com.	DJ	COMP	DIV	Date	NOM du joueur	N° Licence	CLUB	C	US
78	SM	Chpt	VETERANS B	12/03/22	HAMED JAMEL	878974	AF BAGNEUX	Blanc (0)	0
78	SM	Chpt	VETERANS B	12/03/22	MOLLIN JONATHAN	55512162	LES JOYEUX	Jaune (1)	1
78	SM	Chpt	VETERANS B	12/03/22	FENOUIL FRANCK	815282	LES ANCIENS DU MANTOIS	Blanc (0)	0
78	SM	Chpt	VETERANS B	12/03/22	HBAZ LAHCEN	55712626	LES ANCIENS DU MANTOIS	Jaune (1)	1

Liste des Unités Pénalités Sportives

EQUIPE SM VETERANS B	DATE DU MATCH	MOTIF	UP
AF BAGNEUX	12/03/2022	Avertissement carton Jaune	01
LES ANCIENS DU MANTOIS	12/03/2022	Avertissement carton Jaune	01

Sous-commission des litiges

DOSSIER 06 / J14 du 12/03/2022

L'équipe AS DILA ayant déclaré forfait pour la journée 14 du 12/03/2022 par manque d'effectif contre AFM FC PHOENIX, perd le match.

AFM FC PHOENIX : 03 POINTS 03 BUTS POUR
AS DILA : 00 POINT 00 BUT

4 – DESIGNATIONS ARBITRES



Les désignations des arbitres officiels ne sont plus publiées dans les bulletins.

Vous trouverez les désignations d'arbitres sur la page de votre équipe du site www.footfsgtidf.org

(Après être connecté avec vos codes équipes)

5 – JOUEURS SUSPENDUS

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
75	DM	FC GENCITY	CHAKLI YOUSSEF	879262	Oui	Oui	14/12/2021	14/04/2022 2	Suspendu pour 4 mois
94	DM	FC ZARSA A	BATHILY ADAMA	55728138	Oui	Oui	21/11/2021	21/03/2022 2	Suspendu pour 4 mois (article 44 A 9)
94	DM	AOP BEZONS	BARRETO DYLAN	820032	Oui	Oui	16/01/2022	16/10/2022 2	Suspendu pour 9 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
75	DM	TEAM AUTREMONDE 11	BENZITOUNI MOHAMED	909244	Oui	Oui	24/10/2021	24/04/2022 2	Suspendu pour 6 mois (article 44 A 11)
94	DM	MAJESTICS UNITED	GERNET DYLAN	55672533	Oui	Oui	07/12/2021	07/01/2022 3	Suspendu pour 13 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
94	DM	MAJESTICS UNITED	NEROVIQUE YOHAN	815406	Oui	Oui	07/12/2021	07/01/2022 3	Suspendu pour 13 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
94	DM	MAJESTICS UNITED	MAHI WALID	899805	Oui	Oui	03/02/2022		suspendu jusqu'à comparution
94	DM	MAJESTICS UNITED	BOUANDAS AISSAM	866430	Oui	Oui	03/02/2022		suspendu jusqu'à comparution
94	DM	MAJESTICS UNITED	CHAOUCH ANISS	55637247	Oui	Oui	03/02/2022		suspendu jusqu'à comparution
94	DM	MAJESTICS UNITED	ZOUBA RAYANE	897498	Oui	Oui	03/02/2022		suspendu jusqu'à comparution
94	DM	MAJESTICS UNITED	TRAORE MOUSSA	897497	Oui	Oui	03/02/2022		suspendu jusqu'à comparution
94	DM	MAJESTICS UNITED	SIONIS SAMY	360112	Oui	Oui	03/02/2022		suspendu jusqu'à comparution
94	DM	MAJESTICS UNITED	SUDAC ADAM	897500	Oui	Oui	03/02/2022		suspendu jusqu'à comparution
94	JS	FCV2M	FURCY ALEXANDRE	55764683	Oui	Oui	16/10/2020	15/10/2022 3	suspendu 36 mois Acte entraînant une blessure avec ITT supérieure à 5 jours
94	JS	AS ESTORIL 7	AMRANI FARIS	868645	Oui	Oui	07/02/2022	07/04/2022 2	Suspendu pour 2 mois
75	LS	ES CHEMINOTS COLOMBES A	HENANOU OMAR	876503	Oui	Oui	22/11/2021	22/04/2022 2	Suspendu pour 5 mois
92	LS	AS CANAL PLUS	NEVES PHILIPPE	55506773	Oui	Oui	14/03/2022		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
92	LS	FONTENAY FOOTBALL TEAM	BETTAHAR ABED KADER DJILLALI	902598	Oui	Oui	14/03/2022		Suspendu, en attente de décision
94	LS	MAJESTICS UNITED	BACHELET DAMIEN	55504500	Oui	Oui	07/02/2022		suspendu jusqu'à comparution
94	LS	MAJESTICS UNITED	BACHELET MATHIEU	811256	Oui	Oui	07/02/2022		suspendu jusqu'à comparution
94	LS	MAJESTICS UNITED	BENSMAN JIBRIL	813487	Oui	Oui	07/02/2022		suspendu jusqu'à comparution

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
94	LS	MAJESTICS UNITED	TRAORE BABA	831075	Oui	Oui	07/02/2022		suspendu jusqu'à comparution
94	LS	MAJESTICS UNITED	YATTE YAHYA	55766289	Oui	Oui	07/02/2022		suspendu jusqu'à comparution
94	LS	MAJESTICS UNITED	SIONIS NORI	811254	Oui	Oui	08/03/2022		suspendu jusqu'à comparution
94	ME	GALACTICS AZZURI	DUBOIS CHARLES	55763843	Oui	Oui	22/12/2021		2 matches fermes assorti d'un sursis de 2 mois pour bousculade volontaire
94	ME	FC CHOISY LE ROI D	BOUGHRARA MOUNIR	863580	Oui	Oui	22/12/2021		Suspendu pour 2 matches fermes assortie de 2 mois de sursis
94	ME	FC CHOISY LE ROI D	BOUDJEMAI YAZID	818102	Oui	Oui	22/12/2021		Suspendu pour 3 matchs assorti d'un sursis de 4 mois
94	SA	AS MALGACHE A	FILAHARA NORBERTHINO	680284	Oui	Oui	15/09/2020	15/06/2022 2	Suspendu pour 21 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
94	SA	BLANKOK UNITED	AKKAL NADIR	684301	Oui	Oui	04/12/2021	04/03/2022 3	Suspendu pour 15 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
94	SA	CS CHILI	HASSANI MOHAMED	907570	Oui	Oui	11/12/2021	11/04/2022 2	Suspendu pour 4 mois (article 44 B 21)
LIF	SA	TIMMY	DIALLO ALASSANE	901921	Oui	Oui	04/12/2021	04/04/2022 2	Suspendu pour 4 mois (article 44 A 16)
LIF	SA	AS GREVES COLOMBES	BETKA MOHAMED	35465	Oui	Oui	29/01/2022	29/03/2022 2	Suspendu pour 2 mois (Article 44 Tableau B Alinéa 23)
LIF	SA	TIMMY	DOUMBIA LANCINE	902057	Oui	Oui	19/02/2022		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
LIF	SA	ASCO RUEIL A	RANDES ROMAIN	810484	Oui	Oui	12/03/2022		Suspendu, en attente de décision
78	SM	USMT BOISSY HEMISPHERE	CROCHERAY SAMUEL	55767237	Oui	Oui	03/07/2019		Une interdiction définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par une fédération délégataire ou organisées par une fédération agréée
93	SM	LES PIEDS CARRES FC	DIANI MOUSSA	859799	Oui	Oui	11/12/2021	10/06/2022 2	Suspendu pour 6 mois
93	SM	USMT AUBERVILLIER S	URSULE CARL	55765286	Oui	Oui	26/02/2022		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
75	VS	LOS MENORES FC	RIZO MUNOZ BRANDON ALBERTO	55766763	Oui	Oui	14/12/2021	14/01/2022 3	Suspendu pour 13 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
75	VS	COLOMBIA FOOT	GRISALES LOPEZ ERMINSON	55768158	Oui	Oui	21/01/2022	21/10/2022 2	Suspendu pour 9 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
92	VS	AS METROPOLITA N ONDAS	NESSAUR VALDEMIRO JUNIOR	934829	Oui	Oui	28/01/2022		Suspendu pour 2 matchs (Article 43 - Tab A Ligne 3)
92	VS	FC CHOISY LE ROI VS	BOUDJEMAI YAZID	818102	Oui	Oui	25/02/2022		Suspendu, en attente de décision

6 – AUTORISATIONS EN COURS

Nom du joueur	Club d'appartenance	Autorise au club	Licence	A compter
FAURE THOMAS	SOCCA LIBRE	AS PLUS LOIN A	140349	23/09/2021
BECHOUAL AYMEN	SOCCA LIBRE	AS PLUS LOIN A	822161	23/09/2021
D EAU ALAN	AS ING BANK	AS ING BANK	386743	22/09/2021
DAGNOGO ADAMA	AS ING BANK	SOCCA LIBRE	55766964	22/09/2021
HANDOURA SALEM	SOCCA LIBRE	AS ING BANK	820768	23/09/2021
MICHAUD ANTOINE	AS ING BANK	SOCCA LIBRE	55691264	22/09/2021
JOYEUX GHISLAIN	SOCCA LIBRE	AS PLUS LOIN A	18698	08/03/2022
FOSTIN AXEL	FC CACHACA	ASCP 18	55670380	27/09/2021
PACHECO FABRICE	CANTOU FC	LES 7 MERCENAIRES FC	895627	23/09/2021
GUIDAT FREDERIC	PARIS METROPOLITAN FOOTBALL CLUB	FC ZARSA B	812137	28/09/2021
GUIDAT FREDERIC	PARIS METROPOLITAN FOOTBALL CLUB	FC ZARSA A	812137	28/09/2021
DIOT AURELIEN	SPARTAK RETROGRAD	PARIS METROPOLITAN FC	509735	28/09/2021
MARIE ANNE MATHIEU	AS CARTE CHANCE	ASA RIGONDES	276575	28/09/2021
NAMMATHAO BOUNTHANOUSINH	ENTENTE SPORTIVE ET CULTURELLE XIEME	ASC BNP PARIBAS CTIP	11383	30/09/2021
BOURGEAIS NATHAN	L'OLYMPIQUE DE MARCEL	PARIS PANTIN FC	851667	01/10/2021
GUERMAZI MEHDI	OLYMPIQUE DE PARIS	LES GARS DU XV	809282	06/10/2021
BAH TIDJANI	FC MELTING POTES	UA SOCIETE GENERALE B	142604	08/10/2021
FEVE GREGOIRE	AS TITANS KOLODOR	AS REDLIONS FOREVER	881351	13/10/2021
DIBOA MANGA YANNICK	ONZIEME TEAM PARIS	AS CANONNIERS MENILMONTANT	372232	14/10/2021
SIGNOLLET HUGO	LOKOMOTIV 41	LES ATELIERS FC +	870221	18/10/2021
HABOUTO SOFIANE	AS COLOPLAST	FC POLYGONE	908822	03/11/2021
SISSOKO LAMINE	EPP GERVAISIENNE	USMT AUBERVILLIERS	846129	04/11/2021
KERROS ARTHUR	AS DES FOOTBALLEURS BI-JAMBISTES DU LUNDI	LES GARS DU XV	55787175	09/11/2021
VERUT THEO	AS DES FOOTBALLEURS BI-JAMBISTES DU LUNDI	LES GARS DU XV	55787182	09/11/2021
RMICHE ABDELTIFF	Club92Cmcas	AS JEUNES DE COLOMBES	55754116	15/09/2021
DAIFI AZEDDINE	AS DES JEUNES DE COLOMBES	CLUB 92 CMCAS	55728758	15/09/2021
DOMERGUE JEROME	SPORTS LOISIRS 92	DASSAULT SPORT 92	55692440	21/09/2021
LEMETAYER JEROME	SPORTS LOISIRS 92	DASSAULT SPORT 92	698041	20/09/2021
LUGAN LUDOVIC	SPORTS LOISIRS 92	DASSAULT SPORT 92	859881	20/09/2021
CHABOT LOIC	UNION DES CLUBS SPORTIFS DES CHEMINOTS DE PARIS	AS CANONNIERS MENILMONTANT	853789	12/11/2021
ALMEIDA YANNICK	UNION ATHLETIQUE SOCIETE GENERALE	LA TEAM 2018	534948	12/11/2021
CHARA MOHAMED	UNION ATHLETIQUE SOCIETE GENERALE	LA TEAM 2018	325180	12/11/2021
MEUNIER THOMAS	HAVANA FC	NOYAU DUR FC	55731934	17/11/2021
FLECHE BASTIEN	FC MELTING POTES	UA SOCIETE GENERALE B	55728323	18/11/2021
HOLDENRIETH JAROD	ULJC IVRY ETOILE ROUGE	US IVRY CENTRE VILLE	55731912	23/11/2021
PEREA CEDENO RAUL ALFREDO	SPORTIF AREQUIPA FRANCE PEROU	BOCA JUNIOR	55527532	03/12/2021

Nom du joueur	Club d'appartenance	Autorise au club	Licence	A compter
CARPENTIER ANTOINE	MOTHER SOCCER TEAM	LE BORUSSIA DES POTOS	55728012	11/01/2022
BRAIK KHALID	MOTHER SOCCER TEAM	LE BORUSSIA DES POTOS	55498400	11/01/2022
TRAORE MAKAN	LA TEAM 2018	UA SOCIETE GENERALE B	937935	17/02/2022
CLAIRVILLE ALEXANDRE	MOTHER SOCCER TEAM	LE BORUSSIA DES POTOS	55728015	18/02/2022
CATUSSE BENOIT	FC GROS RADIS	PARIS PANTIN FC	866460	18/02/2022
MANGON CHRISTOPHE	LA TEAM 2018	UA SOCIETE GENERALE B	55501410	18/02/2022



Equipe Football à 7 - CPAM 78

Merci à notre sponsor MURPROTEC pour les jeux de maillots offerts aux équipes de football à 11 et football à 7 du Comité FSGT 78

MURPROTEC
Traitements définitifs contre l'humidité

Ainsi qu'à O Tour du Sport pour le ballon de football offert à chaque équipe



Equipe 2 Football à 7 - APB UNITED

MAJ le 14 mars 2022
Pantin, le 11 janvier 2021

PROTOCOLE SANITAIRE DES ACTIVITÉS FSGT A PARTIR DU 14 MARS 2022

La mise à jour du protocole fait suite à la publication du [décret n° 2022-352](#) du 12 mars 2022 modifiant [le décret 2021-699](#).

Lieux et types de pratiques

La pratique sportive avec ou sans contact, auto-organisée ou encadrée par une association affiliée à une fédération sportive agréée (comme la FSGT) est possible, sans limite de nombre de participant·e·s, en extérieur comme en intérieur.

Pass sanitaire ou vaccinal et port du masque

Depuis le lundi 14 mars assouplissement des règles dans les établissements recevant du public (ERP) de plein air (PA) comme couvert (X) :

- Fin de l'obligation du port du masque en dehors des temps de pratique ;
- Suspension du pass vaccinal et sanitaire.

Spectateurs

Depuis le 2 février 2022, levée des jauges de pratiquants et spectateurs dans les établissements accueillant du public assis.

Buvette / Restauration

Depuis le 16 février, la consommation de nourriture et de boisson est possible dans tous les ERP dans le respect des protocoles sanitaires.

Recommandations pour l'organisation des pratiques

- Le nettoyage des mains doit continuer d'être réalisé (avec savon ou gel hydroalcoolique), à minima à l'arrivée dans l'établissement et/ou au début de chaque séance ; avant la reprise de séance lorsque le pratiquant est allé aux toilettes ; à la fin de la séance et/ou à la sortie de l'établissement.
- Il demeure utile, lorsque cela est possible, d'aérer les lieux clos et de nettoyer les surfaces régulièrement.

Recommandation d'organisation au sein des associations / clubs

Nommer un·e référent·e Covid chargé de vérifier le respect des consignes sanitaires et des gestes barrières dans le cadre des activités de l'association / club.

Tenir un registre de l'ensemble des personnes présentes à chaque événement de l'association (réunion, entraînement, compétition, etc) pour faciliter le suivi en cas de contamination d'un ou plusieurs membres afin d'informer les membres ayant été en contact.

Pour toute information complémentaire, contacter [votre comité FSGT](#) ou le Pôle Activités et Culture Sportive (PACS) : coordinationpacs@fsgt.org.

Liste des guides par activité

Activités Athlétiques	Activité Badminton
Activités Ball-Trap	Activités Basket
Activité Bébé – Enfants - Famille	Activités Boules Lyonnaises
Activités Combats-SCAM	Activités Échecs
Activités Escalade-Montagne	Activités Football
Activités Gym Forme Santé Danse	Activités Gymnastique Artistique et Baby Gym
Activités Gymnastique Rythmique	Activités Joutes Nautiques
Activités Judo	Activités Marche Nordique
Activités Natation	Activités Omniforces
Activités Pétanque	Activités PGA
Activités Plongée	Activités Randonnée Pédestre
Activités Tennis	Activités Sports de Neige
Activités Tennis de Table	Activités Tir à l'Arc
Activités Vélo	Activités Volley

Pour toute information complémentaire, contacter [votre comité FSGT](#) ou le Pôle Activités et Culture Sportive (PACS) : coordinationpacs@fsgt.org.

Référent Covid fédéral

Thomas VALLE
referentcovid@fsgt.org - 01 49 42 23 47



COMPLÉMENT PROTOCOLE SANITAIRE FSGT - FOOTBALL

COMPÉTITIONS DE FOOTBALL EN ÎLE-DE-FRANCE

Saison 2021-2022

Ce document est un complément au protocole sanitaire fédéral (www.fsgt.org) afin de préciser les mesures applicables dans les compétitions football (coupes et championnats) organisées par les organes déconcentrés de la fédération en Île-de-France (Ligue et Comités).
Il s'applique pour toutes les formes de football (foot à 11 – foot à 7 et foot à 5)

Mesures générales

Désignation d'un référent Covid

Au sein de chaque club, une personne référente sanitaire (ou un groupe de personnes) est chargée du suivi du protocole sanitaire.

Au sein de chaque équipe, il est nommé un référent COVID, qui sera garant du protocole sanitaire. Par défaut et sans autre information écrite de la part du référent sanitaire du club, le référent COVID sera le correspondant principal de l'équipe.

Il aura notamment pour mission de :

- Contribuer au suivi sanitaire de l'équipe dans le cadre des rencontres officielles. A ce titre, il devra être présent à chaque match à domicile de son équipe.
- Assurer la communication des différentes consignes et mesures d'hygiène auprès de l'ensemble des acteurs de la rencontre (joueurs et encadrement de son équipe, joueurs et encadrement de l'équipe visiteuse, arbitres et officiels).
- Vérifier l'application et le respect des mesures d'hygiène pendant toute la durée de la rencontre et intervenir en cas de manquements constatés aux règles sanitaires.

Règles à observer en cas de virus circulant

Virus circulant au sein de l'équipe

Dans le cas où :

- Pour le football à 11 : plus de 3 personnes de l'équipe (à partir du 4^e cas)
- Pour le football à 7 et à 5 : plus de 2 personnes de l'équipe (à partir du 3^e cas)

sont testées positivement au CORONAVIRUS SARS-CoV-2 sur une période de 7 jours glissants, le virus est considéré comme circulant au sein de l'équipe.

Il appartient au référent Covid de l'équipe suivre et de comptabiliser les cas positifs au sein de son équipe.

Le référent COVID de l'équipe doit :

- Informer l'ARS ou LA CPAM de la situation. Celle-ci décidera des mesures à prendre pour l'ensemble des membres de l'équipe.
- Informer immédiatement son comité départemental par courriel.
- Fournir les attestations ARS des joueurs testés positivement au virus.

Le report des rencontres (7 jours minimum) ne sera envisagé que si :

- L'ARS impose un isolement de l'équipe. (L'attestation de l'ARS devra être fournie)
- Pour le football à 11 : 4 joueurs ou plus sont touchés dans une équipe sur une période de 7 jours glissants. (Les attestations de l'ARS devront être fournies)
- Pour le football à 7 et à 5 : 3 joueurs ou plus sont touchés dans une équipe sur une période de 7 jours glissants. (Les attestations de l'ARS devront être fournies)

Après étude des documents fournis, la Commission de gestion des compétitions pourra décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant au sein de l'équipe concernée.